

STRATÉGIE NATIONALE DE LA PRÉVENTION DU SUICIDE

2 Numéros – 2 Missions

Numéro National de Prévention du Suicide

Pour tous



LES PERSONNES
EN SOUFFRANCE



L'ENTOURAGE INQUIET
POUR UN PROCHE
OU UNE PERSONNE EN
DÉTRESSE



LES PERSONNES
ENDEUILLÉES PAR
SUICIDE



LES PROFESSIONNELS

Et toute autre personne touchée ou intéressée de près ou de loin par le sujet du suicide.

· UNE ÉCOUTE ·

En tout temps, lorsque vous joignez le 3114, vous obtenez la réponse d'un professionnel formé et capable :

D'écouter les besoins pour offrir les services les plus adaptés,
De soutenir et d'accompagner de façon adéquate,
D'explorer les options qui correspondent le mieux aux besoins,
D'orienter en fonction de la situation, ainsi que de son urgence,
D'informer.

· CONFIDENTIEL & GRATUIT ·



Après un passage à l'acte suicidaire

Dispositif de prévention de la réitération suicidaire



Contacts téléphoniques

Des appels sortants
programmés.
Des appels entrants
spontanés.



Cartes postales

Des cartes postales sont
envoyées régulièrement à la
personne pour rester en
contact.



Inclusion

Après une tentative de
suicide le patient est inclus
dans le dispositif, avec son
accord, par le professionnel
de santé qui le prend en
charge. Un numéro vert lui
est remis. Une veille sanitaire
de 6 mois se déclenche.



Courriers

Un courrier aux professionnels
de santé référents de la
personne est envoyé à
l'inclusion et après chaque
entretien téléphonique.



Fin de veille

Une fin de veille à 6 mois est
actée avec le patient si tout va
bien. Il conserve notre numéro
vert et peut appeler à tout
moment.

VigilanS reste présent

vigilanscvl@chu-tours.fr

A remettre aux patients inclus